

(N^o 170.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de loi qui autorise la concession d'un Chemin de Fer de Manage à Wavre.

(Voir les N^{os} 211 et 292 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Gouvernement est autorisé à accorder aux sieurs sir John-Mark-Frédéric Smith, lieutenant-colonel du génie, de Chatham, et consorts, la concession d'un chemin de fer de Manage à Wavre, d'après les bases posées dans la convention et le cahier des charges, signés le 19 février 1846.

Bruxelles, le 7 Juillet 1846.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) LIEDTS.*

*Le Secrétaire,
(Signé) H. M. HUVENERS.*